



Domaine A.-F. Gros S.A.

POMMARD, COTE-D'OR, FRANCE

www.af-gros.com

N° de TVA : FR84383967346
N° d'accise : FR093117E0264

MUST WINE
8 ROUTE DE LA MER
76220 MENERVAL

Référence : ALLOC 2020 PARTIE 1/2

Facture N° 5011049 du 29/09/2022

Page N° 1

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
		Commande N° 5010981 du 03/02/2022				
Blle(s) 0.750	12	MOULIN A VENT En Mortperay 2020	16,25		195,00	V3
Blle(s) 0.750	3	VOSNE ROMANEE "AUX REAS" 2020	56,50		169,50	V3
Blle(s) 0.750	6	BOURGOGNE PINOT NOIR 2019	16,25		97,50	V3
Blle(s) 0.750	3	SAVIGNY 1ER CRU "CLOS DES GUETTES" 2020	40,00		120,00	V3
Blle(s) 0.750	3	CHAMBOLLE-MUSIGNY 2020	56,50		169,50	V3
Blle(s) 0.750	1	RICHEBOURG GRAND CRU 2018	450,00		450,00	V3
Blle(s) 0.750	1	RICHEBOURG GRAND CRU 2017	343,00		343,00	V3

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V3	TVA 20%	20,00	1 544,50	308,90

Total H.T. 1 544,50

Net H.T. 1 544,50

T.V.A. 308,90

Total T.T.C. 1 853,40

Montant réglé 1 853,40

Date d'échéance : 29/09/2022 Mode de règlement : VIREMENTS

Net à payer 0,00 €

✕
Facture N° 5011049 du 29/09/2022

Montant 0,00

Code client AYMIC

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit $3.99\% \times 3 = 11.97\%$ pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 **impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets**, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code du Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.

Maison PARENT-GROS

Pommard, Cote d'Or, France

N° de TVA : FR14420425969
N° d'accise : FR098117E0150

MUST WINE
8 route de la Mer
76220 MENERVAL

Référence : ALLOCATION PACKAGEE

Facture N° 5003647 du 29/09/2022

Page N° 1

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
		Commande N° 5003586 du 03/02/2022				
Blle(s) 0.750	6	BOURGOGNE HAUTES COTES DE NUITS 2019 AF GROS	16,25		97,50	V3
Blle(s) 0.750	6	BEAUNE 1ER CRU LES MONTREVENOTS 2018 Domaine A.F. GROS	48,00		288,00	V3
Blle(s) 0.750	3	BEAUNE 1ER CRU LES MONTREVENOTS 2017 Domaine A.F. GROS	52,50		157,50	V3
Blle(s) 0.750	6	BEAUNE 1ER CRU LES SIZIES 2013 AF GROS	32,00		192,00	V3
Blle(s) 0.750	3	GEVREY CHAMBERTIN Les Corvées 2019 AF GROS	43,75		131,25	V3

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V3	TVA 20%	20,00	923,25	184,65

Total H.T. 866,25

Montant port H.T. 57,00

Net H.T. 923,25

T.V.A. 184,65

Total T.T.C. 1 107,90

Montant réglé 1 107,90

Date d'échéance : 29/09/2022 Mode de règlement : VIREMENT

Net à payer 0,00 E

✕
Facture N° 5003647 du 29/09/2022

Montant **0,00**

Code client AYMERIC

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit $3.99\% \times 3 = 11.97\%$ pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 **impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets**, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code du Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.